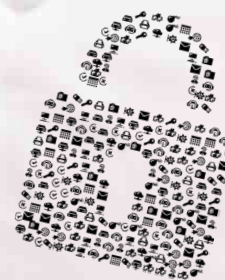
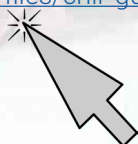


CNIL - RGPD

La CNIL a publié mi-septembre un guide pédagogique à destination des collectivités territoriales. Ce guide (disponible en pdf sur le site de la CNIL) est actuellement envoyé au format papier à toutes les mairies de France. Le document de 43 pages détaille l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la mise en conformité des collectivités avec le **Règlement Général sur la Protection des Données**.

Il est également important de rappeler que la prudence est de mise face au démarchage de certaines entreprises peu scrupuleuses vendant leur prestation RGPD à des tarifs excessifs.

<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-guide-collectivite-territoriale.pdf>



Rappel !

Nos horaires d'ouverture sont le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (vendredi 17h), le mardi de 14h à 17h30.



SITE SADOUL - 80, BD MARÉCHAL FOCH
54520 LAXOU

WWW.ADM54.ASSO.FR



> COMPTE RENDU CLUBS UTILISATEURS p.2

> ADM54 - FORUM p.3

> IMPORTANCE DES SESSIONS UTILISATEURS WINDOWS p.4

ADM 54
Association des maires
et des présidents d'intercommunalité
de Meurthe-et-Moselle

SERVICE INFORMATIQUE
DE L'ADM54
03 83 28 95 87
service-informatique@adm54.asso.fr



COMPTE RENDU CLUBS UTILISATEURS

La deuxième session des clubs utilisateurs 2019 vient de se terminer. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger sur divers sujets, comme :

- Le PES ASAP et PAYFIP, présenté par M. Alexandre NORMAND de la DDFiP
- Le Registre Electoral Unique (REU), avec les bonnes pratiques à adopter
- Le PASRAU, les connecteurs API PASRAU et I-CONNECT
- L'état civil, notamment la refonte visuelle du logiciel CYAN
- Le forum de l'ADM54, le potentiel des applications smartphone
- La cybersécurité, avec une présentation du nouveau Kit de l'ANSSI
- La réinstallation des logiciels et la maintenance de l'ADM54, les pièces jointes en paie, pour savoir comment les transférer en comptabilité, le DIF des élus, la sauvegarde du logiciel ETERNITE, ...

La participation de la DDFiP a permis de clarifier le **fonctionnement du PES** (Protocole d'Echange Standard) pour tout le monde. Le cheminement des fichiers envoyés au trésorier transitant par Hélios n'a plus de secret pour les **210 participants** de ces clubs utilisateurs. M Alexandre NORMAND (Correspondant dématérialisation à la DDFiP) a profité des clubs pour présenter la nouvelle offre de paiement par internet à destination des redevables : **PAYFIP** - qui remplace TIPI - et propose, en plus du paiement par carte bancaire, le prélèvement unique. L'obligation de mise à disposition de paiement en ligne déjà effective pour les sites importants sera obligatoire pour toutes les collectivités d'ici 2022. Une solution de ce type devra donc être mise en place dans les prochains mois.

Le retour d'expérience sur les débuts du **REU** a mis en avant un sentiment de confusion parmi les secrétaires qui, en début d'année, ne savaient plus très bien vers qui se tourner, sans compter les déboires techniques survenus sur les serveurs de l'INSEE dès le premier jour de l'arrêt des listes. Nous avons insisté sur l'importance **d'utiliser le logiciel ELECTRA**, et non pas ELIRE. Mais parfois notre message s'est perdu dans le brouhaha ambiant. C'est la raison pour laquelle nous voulons anticiper les prochaines échéances municipales. Et nous communiquerons encore et encore sur ce sujet, à commencer lors des prochains Clubs de février 2020.

Point sur le **PASRAU** et la bonne procédure à suivre pour éviter les erreurs : le plus important étant surtout de **ne plus modifier sa paie après avoir envoyé la déclaration sur net-entreprise**. Nous sommes également revenus sur l'utilisation de Topaze qui vous permet de récupérer un taux en moins de trois jours.

Attention ! Le dépôt sur net-entreprise se fait dans "Autres services".

Nous avons montré la **nouvelle version de CYAN**, logiciel d'état civil. Cette refonte, essentiellement visuelle a reçu un très bon accueil de la part des utilisateurs. De source officielle, il se dit que ce nouvel aspect graphique pourrait s'étendre à la gamme complète de logiciels dans un avenir plus ou moins proche.

Après un sondage lors des clubs de février dernier, nous vous avons proposé la création d'un espace d'échange entre secrétaire. La solution d'un forum était retenue. Et c'est avec fierté que nous avons été en capacité de vous présenter le **forum de l'ADM54** à destination des secrétaires de mairie, agents administratifs et DGS.

Ce forum est une sorte d'extension des clubs, car l'objectif premier est la mise en relation des administratifs à des fins d'entraide dans le département (Voir article BiiP supra).

Dans le même temps, nous avons abordé le sujet des **applications smartphone** et de leur potentiel. L'un des intérêts majeurs étant notamment de pouvoir être en lien avec tous vos administrés et de pouvoir les alerter par le biais d'une notification en cas de coupure d'eau, de travaux dans une rue ou de manifestations particulières par exemple.

Et pour toujours coller aux préoccupations actuelles, il était utile de vous présenter le nouveau **kit de sécurité de l'ANSSI**, composé de diverses ressources (pdf, vidéos, etc...) mettant en avant les risques actuels et les bonnes pratiques à avoir pour s'en prémunir.

Vous pouvez retrouver toutes ces infos sur www.cybermalveillance.gouv.fr.

Nous remercions chaleureusement les communes où se déroulent les clubs pour le très bel accueil qui nous est fait à chaque session. Et un grand merci également à tous les participants qui font de ce moment un rendez-vous convivial et attendu de tous.

Nous vous l'annonçons lors du précédent BiiP, le **Forum ADM54** à destination des secrétaires de mairie, agents administratifs et DGS est officiellement ouvert. Vous le trouverez à cette adresse :

www.adm54forum.fr

Nous avons eu l'occasion de vous le présenter en avant-première lors des clubs utilisateurs de septembre 2019 et ainsi vous dévoiler les principales fonctionnalités, mais pour celles et ceux qui n'auraient pu y assister, voici une petite session de rattrapage :

En premier lieu, il est important de rappeler que **le Forum n'a pas vocation à remplacer la maintenance informatique**. Si vous rencontrez un problème urgent, continuez à utiliser les moyens de communications habituels pour joindre le service informatique, tels que le téléphone ou le mail.

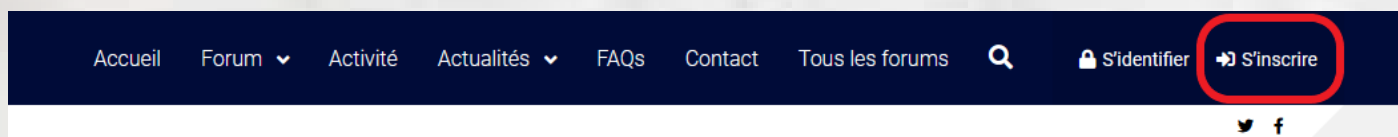
Le forum a été créé dans le but de vous proposer **un espace communautaire et convivial** au sein duquel vous pouvez échanger sur les thématiques métiers qui vous intéressent. L'objectif est également de "briser" le sentiment d'isolement que certains ou certaines peuvent ressentir au quotidien.

C'est également un espace évolutif et sécurisé, le fonctionnement du forum pourra être ajusté selon les besoins. Nous vous invitons d'ailleurs à nous faire part de toutes vos remarques dans la catégorie dédiée **Général Site – Actualités, fonctionnement et suggestions**.

Nous l'alimenterons autant que faire se peut, mais il vous appartient de le faire vivre et de le modeler à votre image. C'est un projet long terme : c'est au fur et à mesure de vos messages que le forum deviendra une mine d'informations dans laquelle vous pourrez venir piocher.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire à partir de la page d'accueil en cliquant sur "S'inscrire".



Renseignez ensuite les champs demandés :

- Les **informations du compte** serviront à vous connecter pour les fois suivantes, il vous faut donc créer un identifiant et un mot de passe.
- Les **informations du profil** seront les données de votre profil sur le forum, visibles ou non selon vos choix. Il vous faut donc renseigner un pseudonyme (vous pouvez mettre la même chose que votre identifiant de connexion), votre collectivité, votre fonction et le ou les logiciels utilisés.
Pour la collectivité et la fonction, vous pouvez en modifier la visibilité si vous souhaitez ne pas divulguer ces informations (voir fiche pratique sur le site ADM54 dans la partie informatique).

Ensuite il vous faudra renseigner un code de sécurité (à ne pas confondre avec votre mot de passe) qui nous sert simplement pour filtrer les inscriptions. Le code de sécurité à renseigner est : **biip2019**.

Pour plus de détails sur la procédure d'inscription et les diverses fonctionnalités possibles sur le **forum ADM54**, des fiches pratiques sont déjà disponibles et d'autres suivront très prochainement, notamment une vidéo complète de présentation.

***N'hésitez pas à être curieux(se), à explorer le forum et toutes ses fonctionnalités.
Et ne soyez pas timide, venez dire bonjour !***



IMPORTANCE DES SESSIONS UTILISATEURS WINDOWS

Il nous a été remonté qu'un nombre important d'ordinateurs dans les communes ne comportait qu'une seule session Windows et que celle-ci était utilisée aussi bien par la secrétaire que par les élus. Nous attirons votre attention sur les problèmes que cela peut engendrer.

Il n'est pas rare que l'on constate lors de prise en main à distance ou de l'aveu même de la secrétaire, un poste extrêmement lent, des fenêtres de publicités s'ouvrant toutes seules, des logiciels inconnus potentiellement malveillants installés par une tierce personne ou même des téléchargements illégaux.

Souvent, la session de la secrétaire est une session administrateur, offrant donc tous les droits et accès aux logiciels et données que vous possédez. Il s'agit donc là d'une vulnérabilité importante en termes de sécurité informatique et de protection des données personnelles.

Idéalement, il serait souhaitable que toute autre personne de la commune devant se servir d'un ordinateur ait un poste dédié mais si vous n'avez pas la possibilité matérielle ou financière de le faire, il convient donc de **créer un compte utilisateur Windows avec des droits restreints**, réservé aux personnes qui souhaiteraient se connecter ; les adjoints par exemple.

Comment faire ? Aller dans "Panneau de configuration" - "Comptes utilisateurs" - "Gérer les comptes utilisateurs"

Si vous avez un doute sur la procédure, contactez votre prestataire informatique !

Quelques photos des clubs utilisateurs !



Directrice de la publication
Rose-Marie FALQUE

Directrice de la rédaction
Anne-Mathilde COSTANTINI

Comité de rédaction
Rodrigue DARVIEUX
Cyril DIEZ-CARDONA
Yann FORT
Julien SERRURIER
José-Luis VAZ

Mise en page
Alicia DIZEK

1 2 3 **4**

Biip - Bulletin d'Informations Informatiques Pratiques
OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE 2019

